

Les brèves de l'Echo Boissillon



N° 18
JANVIER 2014

Horaires des services municipaux

Mairie : 01 64 57 76 76

- Lun, Mar, Mer, Ven
14h-18h
- Sam 9h-12h
- Fermée le Jeudi**

Agence postale :

01 69 23 39 79

- Mar, Mer, Jeu, Ven
10h30 - 12h00
16h00 - 19h00
- Sam 10h00 - 12h00

Bibliothèque :

01 64 57 73 78

- Mar - /16h-18h
- Mer 10h-12h/14h-18h
- Jeu - /15h-18h
- Ven 11h-12h/16h-18h
- Sam 9h-12h

SOS Médecins 91

0 826 88 91 91

Relais Assistantes Maternelles

01 60 82 62 53

Police Secours 17

Gendarmerie (Guigneville) 01 64 57 68 25

Pompiers 112

Samu 91 15

Centre Anti-Poisons

01 40 05 48 48

Urgences Pharmacie

01 64 58 70 59

Urgence Gaz

0800 47 33 33

SOS Mains (Clinique de l'Yvette)

01 69 10 30 30

SOS enfants maltraités

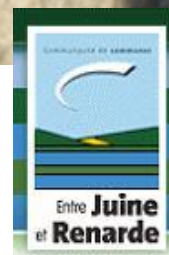
119

SOS femmes battues

01 40 33 80 60

SOS viols 0 800 05 95 99

BONNE ANNÉE



Sommaire :

Edito du Maire	p2	Papiers d'identité	p11
Urbanisme – PLU	p3	Informations pratiques	p12
Travaux	p4	CCAS	p13
Quoi de neuf à la CC EJR	p8	Concerts	p14
Détention de chiens	p9	Etat civil	p15
Perte de permis de conduire	p9	Urbanisme	p16
Elections municipales	p10	Rendez-vous	p16
Le saviez-vous	p10		



EDITO

Je vous souhaite à tous, une très bonne et très heureuse année 2014. Ce sera celle du vote des élections municipales, de choix politiques peut-être puisque nous ne serons plus assujettis au panachage, mais au vote de liste.

Depuis 2008, ce mandat fut dense en événements attendus ou non, en travaux et en innovations.

Pour les élus qui ont choisi d'œuvrer jusqu'à la fin de ce mandat, dans l'intérêt général, pour ceux qui ont jusqu'au bout honoré leurs délégations, dans l'intérêt de Boissy le Cutté, dans l'intérêt général des habitants, j'adresse tous mes remerciements. Je remercie aussi tous les services de l'état et du département qui nous ont épaulés pour mener à bien les travaux souhaités.

Qu'est-ce qu'être maire ? C'est bien sûr gérer la commune sous toutes ses facettes avec l'aide des élus dans l'intérêt général, mais c'est aussi et avant tout être le garant de la loi, de la législation.

Etre élu, ce n'est pas faire ce que l'on veut, comme on le veut en dépit des réglementations. Oui, malgré ce qu'en pensent certains, on doit se conformer aux arrêtés préfectoraux, aux arrêtés gouvernementaux, aux lois, quel que soit ce que nous en pensons. On n'œuvre pas en catimini. Au bout du compte, c'est bien le maire et le maire seul qui est responsable et sanctionnable en cas de dysfonctionnement.

Alors oui, la tâche est difficile, mais combien elle est plaisante quand on a fait le choix des autres. La tâche est difficile, car sur une petite commune, quand ça va mal c'est à cause du maire ; quand ça va bien c'est normal. Elle est difficile, car on est sans cesse interpellé pour des querelles de voisinage, des dénonciations, des rumeurs – on m'a dit que.... - Un enfant a chuté sur les gravillons dans la rue: c'est à cause du maire..... Qui aurait l'idée d'interpeler le maire quand le chien de son voisin aboie à Evry ou à Etampes ? Les feuilles des arbres chutent, c'est à cause du maire si elles ne sont pas ramassées dans l'heure qui suit. On veut la campagne sans ses inconvénients.

Les terres agricoles ne peuvent être constructibles: c'est à cause du maire, malgré les explications législatives en réunion publique. Le maire est allé à des obsèques avec un manteau rouge ! Et l'affaire fait le tour du village et en sort même ! C'est une affaire d'état !

Mais participer à la vie de la cité, faire avancer les choses, en n'y cherchant aucun intérêt personnel, en toute simplicité, voir évoluer la ville et son environnement pour le bien de tous, quel bonheur ! Aller au bout de sa mission malgré les chausse-trappes tendues est une satisfaction de devoir abouti.

Je remercie sans distinction tous les agents aujourd'hui présents qui m'ont accompagnée dans ma tâche, qu'ils soient administratifs ou techniques ou du patrimoine. Sans eux, Boissy ne serait pas fleuri, les classes ne seraient pas refaites, et les rues beaucoup moins entretenues. Sans eux, les dossiers seraient suivis de façon aléatoire, nos enfants seraient beaucoup moins maternés à l'école. Je les remercie pour leur dévouement, pour leur compétence, et pour leur goût du travail bien fait ce qui devient rare dans un monde où l'on préfère l'assistantat parfois.

Je ne me présenterai pas à ma succession, après 13 années données à la commune, et je souhaite bonne chance à celui ou à celle qui me remplacera. Je lui adresse mes vœux les plus sincères de réussite dans l'esprit de l'intérêt général des boissillons et dans le respect du droit des personnes.

La parité est maintenant exigée sur les listes électorales, mais en lisant les tableaux des maires successifs depuis l'origine dans notre salle du conseil, il y a encore du chemin à parcourir avant qu'elle ne figure au fil du temps sur ces mêmes tableaux.

Bonne année 2014 à tous et à toutes, pour vos familles, pour tous ceux que vous aimez, bonne année pleine de dynamisme et de peps, et bonne année tournée vers l'avenir.

Françoise TOSTIVINT



URBANISME

PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)



Notre projet de PLU a encore pris un peu de retard en cette fin d'année 2013. Le projet a bien été arrêté comme prévu à la fin de l'été pour être présenté aux Personnes Publiques Associées. La démarche est obligatoire et inscrite dans le processus de validation du PLU, juste avant l'enquête publique pendant laquelle les Boissillons sont appelés à faire leurs remarques sur le projet.

Nous avons volontairement été audacieux dans la préparation de cette étape en proposant un agrandissement de la zone constructible autour de l'entreprise AllPack en consommant des terres agricoles. Cette entreprise nous avait fait part de sa volonté de s'agrandir et de créer une trentaine d'emplois sur la commune. D'où notre décision de l'accompagner et d'accéder à sa demande au risque de ne pas être en conformité avec le SCOT et la charte du PNR...

La charte du PNR définit la surface maximale de terre agricole consommable sur le territoire de la Communauté de Communes 'Entre Juine et Renarde' dont le SCOT affecte la totalité de cette surface 'consommable' à un projet beaucoup plus important que celui envisagé par Boissy Le Cutté (voir informations sur le SCOT sur le site <http://www.entrejuineetrenarde.org> et notamment page 87 du Document d'Orientations Générales <http://www.entrejuineetrenarde.org/scot/dog.pdf>). Après plusieurs réunions sur le sujet entre Boissy et la Communauté de Communes d'une part, entre les services de l'état, la Communauté de Communes, le PNR et Boissy accompagnée de notre Conseillère Régionale, Caroline Parâtre, d'autre part, les décisions sont tombées, défavorables à la proposition de Boissy. Le PNR, la Communauté de Communes et les services de l'état se sont déclarés défavorables au projet de PLU tel que présenté par la commune. En cause, la consommation illégale, parce que non prévue dans les documents supra-communaux (Charte du PNR et SCOT), d'espace agricole sur la commune de Boissy. Notre démarche n'a pas été totalement vaine puisqu'elle a permis de montrer les incohérences de la Communauté de Communes qui présente Boissy comme un pôle relais au niveau économique mais lui interdit toute extension économique...

Au final, la seule possibilité pour Boissy d'étendre la zone constructible et de consommer des terres agricoles sur son territoire est d'attendre que la Communauté de Communes revote son SCOT et autorise Boissy à consommer un minimum de terre agricole. En conclusion, il y a de fortes chances qu'AllPack délocalise son siège social sur une autre commune de France (elle dispose d'autres entités ailleurs en France), privant Boissy et la Communauté de Communes d'une trentaine d'emplois et de ressources financières qui profiteront à d'autres.

Suite à ces trois avis négatifs, nous nous voyons dans l'obligation de reprendre le PLU pour le mettre en conformité avec les décisions motivées des instances supérieures au détriment de l'intérêt économique de la commune. Ajouté à cela que nous changeons une fois de plus de correspondant dans le bureau d'étude qui nous aide sur le sujet, nous ne pourrions pas mener à son terme ce projet même si nous ferons tout pour arrêter un nouveau projet de PLU avant le mois de Mars pour repartir dans une nouvelle consultation des Personnes Publiques Associées puis des Boissillons.



Jean Michel DUMAZERT



TRAVAUX



Le chauffage:



Avant... adieu les anciens convecteurs

Salle des fêtes : Les convecteurs électriques, obsolètes et consommant chacun l'équivalent d'un pavillon de 4 personnes, après expertise, ont été remplacés par deux radiateurs à la consommation moindre, mais chauffant autant. Ils sont aussi moins bruyants, et apporteront ainsi plus de confort aux usagers de la salle communale et de substantielles économies d'électricité, comme nous le demande le grenelle 2



Le nouveau chauffage



Les Electriciens de l'Ardenay ont été sollicités

Toilettes de l'école élémentaire : le chauffage lui aussi vétuste, et fort rouillé avec les années a été changé pour un chauffage plus adéquat et économe. L'entreprise des Electriciens de l'Ardenay a été sollicitée. Là encore, confort et économies d'énergie renouvelable vont de paire.

Le presbytère : Dans l'appartement du rez-de-chaussée le chauffage a lui aussi été remplacé, le précédent ne rayonnant pratiquement plus et ayant bien vécu. Radiateur et fenêtres ayant été changés, ce sont des économies d'énergie certaines pour l'occupante maintenant. L'entreprise des Electriciens de l'Ardenay a été sollicitée. Un confort meilleurs et des économies d'énergie à la clef !

Les monuments :

Le Monument après travaux



Le monument aux morts: Il avait mal vieilli avec les années. Ses barrières de béton brisées lui donnaient triste mine lors de chaque cérémonie. Le monument, après avoir subi un ravalement complet l'an dernier, ce sont ses abords qui ont été entièrement refaits, dans un esprit plus accueillant pour les manifestations qui s'y déroulent. Le béton gravillonné évitera aux chats de venir griffer le

sable qui l'entourait, et les arbustes de buis qui l'entourent l'agrémentent avec de la verdure. Pour aménager complètement ce lieu, des bornes de fonte reliées par des chaînes ravivent ce site de commémoration. Les trottoirs ont eux aussi bénéficié d'une cure de jeunesse.



La place de la victoire est maintenant lumineuse et aérée, et a d'autant plus de cachet que le propriétaire de la bâtisse située face aux monuments aux morts a supprimé son crépi grisailant nous faisant découvrir les superbes pierres apparentes de son mur.

Madame M. Laumonier, déléguée aux anciens combattants, a suivi ce dossier. Les entreprises STRF et CHADEL ont été sollicitées pour ces travaux.

Nous espérons que ce lieu de souvenir soit respecté par tous et que les véhicules ne se garent plus sur les trottoirs et le stop attenant. La place du monument aux morts n'est pas un pays conquis par certaines personnes sans gêne. Se retrancher derrière le fait que chacun pourrait tout faire, et même manquer de respect à madame Laumonier devant témoin alors qu'elle tente de faire respecter ce lieu n'est pas acceptable.

Le columbarium :

Depuis le temps qu'on en parlait ! Eh bien ! le columbarium a enfin vu le jour pour satisfaire les demandes de certaines familles. Un jardin du souvenir est situé en façade de celui-ci et permet la dispersion des cendres pour les proches qui le souhaitent. Un banc permet aux visiteurs de se recueillir devant ce monument. Une table a été disposée pour permettre la lecture d'hommages aux défunts, ou la pose provisoire de l'urne avant son dépôt dans un casier.



Le cimetière de Boissy le Cutté, offre ainsi diverses possibilités aux familles pour accompagner leurs proches : le classique cimetière avec ses concessions perpétuelles, le nouveau cimetière avec des concessions selon le souhait des proches quant à la durée dans le temps, l'inhumation en caveau ou en pleine terre, les petits caveaux pour les urnes, sur lesquels peut être posée une petite pierre tombale ou une stèle, choisies par les familles, les cases du columbarium pour le dépôt d'urnes, ou le jardin du souvenir pour disperser les cendres. Chacun pourra ainsi se retrouver sur ces lieux de recueillement, selon ses convictions.

L'école élémentaire :

Peinture :



Cet été encore, une nouvelle classe a été entièrement repeinte par nos agents, dans les tons parme, comme l'a souhaité la maîtresse des lieux. Les photos parlent d'elles-mêmes.....

Le portail et les grilles de la cour ont été repeints durant l'été par nos agents communaux donnant ainsi un air de fraîcheur à l'école de nos enfants. C'est aussi cela travailler sur l'environnement, pour que nos enfants se sentent bien et aiment le patrimoine de l'institution scolaire.

Les fenêtres et les portes :

Les fenêtres du rez-de-chaussée de la vieille partie de l'école ont toutes été remplacées, côté rue et côté cour, pour des ouvrants en PVC et du double vitrage. La porte donnant sur la rue ainsi que celle amenant dans la cour ont été quant à elles changées pour des portes en aluminium, tout en respectant l'imposte existant. Que d'économies d'énergie, de confort et de bien être pour nos élèves ! Les Ateliers du bois ont remporté l'appel à concurrence.

La boîte à lettres :

Ayant fait le choix d'opter pour une nouvelle porte d'entrée sans fente pour le courrier (économie d'énergie renouvelable oblige !) c'est l'ancien panneau d'affichage près de la boîte à lettres qui a été transformé en très grande boîte pour le courrier de l'école par nos agents.

Le domaine public :

Panneaux lumineux : La pose de panneaux lumineux fait de notre village un village moderne, qui évolue avec les nouvelles technologies de l'information.

Pourquoi ces panneaux ? Pour que chacun, entrant ou sortant de Boissy, ait accès rapidement aux informations administratives importantes, ainsi qu'aux informations concernant les manifestations festives ou culturelles de la commune.

Autre raison importante : plus de tractage dans les boîtes à lettres. Plus de distribution en porte à porte, et donc un gain de temps de travail pour les agents techniques, et aussi, de substantielles économies de papiers et d'encre. La commune sera ainsi entrée dans un cercle beaucoup plus vertueux concernant l'environnement, pour la quantité de papiers consommée, l'encre qui pollue la station d'épuration ou le recyclage du papier; des économies d'argent verront aussi le jour au moment où les subventions départementales et régionales fondent rapidement.



Peintures : Les grilles d'enceinte des logements du presbytère ainsi que les deux portails en fer forgé ont été rénovés et repeints durant l'été par nos agents. Ils ont ainsi meilleure allure et c'est la bien évidemment la préservation du patrimoine communal.

Appartement du presbytère : Au premier étage l'appartement a été entièrement refait des sols au plafond ; il a aussi été modernisé et la cuisine changée et carrelée. Nous ne pouvons le remettre à la location en l'état.

L'électricité a elle aussi été refaite et remise aux normes. L'escalier montant à ce premier étage du bâtiment a été entièrement repeint et lui a donné le coup de rajeunissement pour être remis en location. Il a trouvé preneur dès les travaux achevés, avec un jeune couple qui l'a choisi à l'agence où nous l'avions proposé. En effet, tous les logements de la commune que nous avons mis à la location, l'ont été par l'intermédiaire d'une agence de La Ferté Alais, qui gère les dossiers et nous évite ainsi bien des commérages concernant les attributions qui seraient préférentielles. Les appartements communaux sont d'un revenu non négligeable pour la commune à un moment où état et département se désengagent de certaines subventions d'investissement. Les loyers sont raisonnables, au prix du marché. Nous devons préserver ce patrimoine et l'entretenir régulièrement dans l'intérêt des occupants et dans celui de la commune.

Enfouissement :

Un programme de 4 rues a été prévu par la municipalité et managé par le bureau d'étude BHEC afin d'enfouir le maximum de réseaux aériens, avant la réfection des bandes de roulement.

Il s'agit de la rue des Alouettes, de la rue Georges Clémenceau, de la rue des champs et de la rue du rocher Bizet.

Une réunion publique s'est déroulée à la salle des fêtes pour informer les riverains sur le côté technique des travaux, et les gênes incontournables qui dureront pendant environ deux mois.. Les riverains ont répondu présents à l'invitation et ont maintenant bien connaissance de ce qui se passera dans leur rue.

L'entreprise SOMELEC s'est la mieux positionnée sur l'appel d'offre des enfouissements, et l'entreprise locale STRF a remporté l'appel d'offre soumis à concurrence sur la réfection des voiries.

La première partie des travaux s'effectuera sur l'année 2014. Il s'agit de la rue la plus petite et de la rue la plus longue : la rue Clémenceau et la rue des Alouettes. Le programme prévoit sur l'année 2015 la rue du Rocher Bizet, et la rue des champs qui sera a plus difficile techniquement.

Les travaux commencent le 20 Janvier.

D'autres rues resteront bien sûr à faire, mais le monde ne s'est pas fait en un jour, et la liste des travaux effectués que vous retrouverez au fil des brèves depuis 2008 est très importante. D'autres élus qui nous succéderont auront j'en suis certaine à cœur de poursuivre les travaux d'intérêt général pour le plus grand nombre.

Françoise TOSTIVINT

CONTRAT DEPARTEMENTAL

Depuis 2011 notre contrat départemental patiente auprès du Conseil Général. Depuis le début, il a été réputé complet par courrier officiel, et il attend ; Il a tant sommeillé à Evry, qu'il a changé de nom, puisque lors du dépôt il s'appelait contrat communal. Enfin ouf ! il est dans sa dernière ligne droite, et il a été validé en décembre en commission par les services du Conseil Général. Maintenant il progresse, il est à la signature du Président et nous devrions très prochainement connaître la date de cette signature. De 2011 à 2014 le temps est long, l'impatience est grande, mais nous arrivons à l'ultime étape qu'est la signature, dans les jours à venir.



Françoise TOSTIVINT

/=====/

19 MARS 1962

Vous avez pu lire dans le compte-rendu du conseil municipal du 28 juin 2013 que le plateau sportif allait désormais s'appeler « Espace du 19 mars 1962 ». Pourquoi cette date ?

Suite aux accords d'Evian du 18 mars 1962, un cessez-le-feu a été instauré le lendemain mettant fin à 8 ans de conflit en Algérie. Le bilan était lourd pour la nation française : 25108 tués et 70637 blessés, chiffres probablement inférieurs à la réalité.



Il fut demandé qu'une journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc soit instituée. Après adoption par l'assemblée nationale et le sénat, cette loi (n° 2012-1361) a été promulguée le 6 décembre 2012. Cette journée, ni fériée, ni chômée a été fixée au 19 mars jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.

Maryse LAUMONIER

QUOI DE NEUF DU CÔTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?



Les crèches :

La crèche de Souzy la Briche est terminée et peut accueillir 10 enfants. Celle de Bouray sur Juine dispose encore de quelques places pour la halte-garderie, de 6 mois à 3 ans.

La restauration scolaire :



Toutes les compétences périscolaires ont été transférées à la Communauté de Communes. Il restait juste la cantine à transférer. Ce sera fait à partir du mois de février 2014 si rien ne vient retarder cette échéance. La compétence « cantine » sera exercée par la CC « Entre Juine et Renarde ». Les transferts de charges ont été calculés, et vérifiés. Nous restons bien sûr propriétaires des locaux, mais le transfert du fonctionnement du service restauration (dans lequel sont incluses les charges de personnel, les fluides) après paiement des repas, s'élève à 61 500€ par an pour Boissy. Cela revient actuellement à 45,60 € par habitant (et non par foyer fiscal), charge qui se répercute sur la taxe d'habitation et les finances communales.

Plus le quotient familial est bas, plus le reste à charge pour la commune est élevé. Les charges transférées ne seront pas financées par la Communauté de Communes comme certains pourraient le croire, mais par Boissy.

Ce transfert devrait faire abaisser légèrement les coûts des repas pour les familles concernées, notamment en T6 puisque l'appel d'offre portera sur un nombre de repas beaucoup plus important qu'aujourd'hui. Le personnel dépendra entièrement de la Communauté de Communes, et les requêtes des familles se passeront à Etréchy. La commune de Boissy le Cutté mettra les locaux à disposition mais ne gèrera plus du tout cette pose méridienne. Très rapidement, le paiement de la prestation se fera par badge comme pour le centre de loisirs.

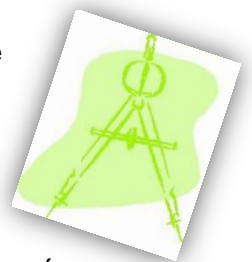
Le secrétariat de la mairie n'aura plus pour compétence de répondre aux aléas de la cantine.

La Communauté de Communes, a ainsi toute sa raison d'être et applique pleinement les tâches qui lui sont dévolues par la convention qui la lie aux communes de notre territoire, convention agréée par les services de l'état lors de notre intégration à « Entre Juine et Renarde ».

Les rythmes scolaires :

Cette réforme nous est tombée dessus, comme sur toutes les communes de l'Hexagone. C'est un décret, et non une loi.

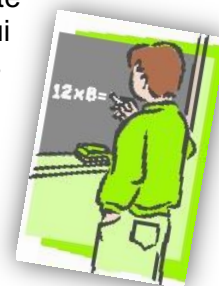
Cette réforme vise à allonger le temps des enfants, en collectivité et à y introduire des activités d'animation et d'éducation pour une moyenne de $\frac{3}{4}$ h par jour. Tout cela, est à la charge exclusive des collectivités; Cette réforme est très difficile à mettre en œuvre en secteur rural, faute de personnel qualifié obligatoirement (1 animateur pour 14 enfants), pour une heure de travail par jour, et faute de locaux. Une demi-journée supplémentaire de cours devra se caler soit le mercredi matin, soit le samedi matin, mais avec le même nombre d'heures d'enseignement réparties différemment. A ce jour, la CC ne s'est pas encore déterminée et le dossier est toujours à l'étude. Après une délibération communautaire demandant un report de la mise en œuvre pour la rentrée 2014 au mieux, et après avoir pris une motion pour démonter la quasi impossibilité de mener cette réforme à bien dans des conditions de sécurité et de compétence souhaitées pour nos enfants, ce dossier est étudié de façon pointue par Philippe Meunier, Vice-Président à l'enfance.



Ce nouveau service sera facturé aux familles au quotient familial comme toutes les prestations pour l'Enfance. Le déficit serait d'environ 120 000 €/an pour la communauté de commune « Entre Juine et Renarde », qui est seule compétente pour mettre en application cette réforme des rythmes scolaires. Beaucoup de personnes, parents d'élèves ou non parents d'élèves s'émeuvent de cette réforme pour laquelle chacun a un avis bien précis et bien différent, des attentes bien précises et bien différentes aussi.



Mais qui s'est aperçu de la réforme des contenus d'enseignements à l'école élémentaire ? Pas d'information médiatique autour de cela, et pourtant il s'agit de l'instruction de nos enfants, (des programmes modifiés de l'Education Nationale), qui semble être une préoccupation éloignée par rapport à ces rythmes scolaires imposés aux collectivités, et facultatifs pour les familles. Toute publicité n'est peut-être pas porteuse. Ne voulant en aucun cas m'ingérer dans ce qui est de la compétence des enseignants et que je respecte infiniment, à savoir les programmes scolaires, c'est auprès des enseignants des écoles eux-mêmes que vous aurez des réponses à vos interrogations. C'est tout de même à l'école, et c'est quand même par les contenus d'enseignements que se forment les têtes de nos enfants qui devront accéder aux futurs marchés du travail.



Taux d'encadrement réduit maintenu pour les activités périscolaires :

Le décret n°2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif de territoire et portant sur l'expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires fixe des taux particuliers, **qualifiés d'expérimentaux**, pour les activités qui seront mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires: ils seront de 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et de 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Il faut rappeler qu'en dehors de ce **cadre expérimental**, le taux d'encadrement des activités périscolaires est de 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et de 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.

Françoise TOSTIVINT

/=====/

RAPPEL/ATTESTATION D'APTITUDE POUR PERMIS DE DÉTENTION D'UN CHIEN DE 1^{ÈRE} ET 2^{ÈME} CATÉGORIE



La loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux rend obligatoire la formation des propriétaires d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie (American Staffordshire terrier, Rottweiler, Tosa, et Mastiff non LOF). La liste des personnes agréées par le Préfet de l'Essonne pour dispenser cette formation est disponible sur le site de la préfecture:

<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Animaux/Animaux-de-compagnie>

A l'issue de cette formation, les propriétaires reçoivent leur attestation d'aptitude, pièce indispensable pour demander le permis de détention.

Françoise TOSTIVINT

/=====/

DECLARATION DE PERTE DU PERMIS DE CONDUIRE

Dorénavant, il faut se rendre exclusivement en Préfecture d'Evry, au service des permis de conduire, qui est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 16 heures pour déclaration de la perte d'un permis de conduire.

Le récépissé attestant de la perte de ce document n'est pas téléchargeable. Il sera remis exclusivement en préfecture et permet de conduire durant 2 mois.. En allant déclarer la perte, il est recommandé de demander le renouvellement du permis de conduire. La liste des documents nécessaires à ce renouvellement, est consultable sur : www.essonne.pref.gouv.fr



Françoise TOSTIVINT



ELECTIONS MUNICIPALES

Les dates des prochaines élections sont **les 23 et 30 mars 2014** (décret n°2013-857 du 26 septembre 2013). Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à 2 tours.

Cette liste doit respecter la parité stricte soit: alternance homme/femme ou femme/homme. Elle doit être complète, soit autant de candidats que de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.



NE PAS RAYER DE NOM, NE PAS MODIFIER LE BULLETIN sous peine de bulletin nul.

ATTENTION NOUVEAU

Elections des Conseillers communautaires au suffrage universel

Les élus au sein du conseil communautaire sont désormais dénommés « conseillers communautaires » et non plus « délégués communautaires ». Les conseillers communautaires de notre commune siègeront à la Communauté de Communes d' Entre Juine et Renarde

Présentation de la liste des candidats au conseil communautaire

Les conseillers communautaires sont élus le même jour que les conseillers municipaux, c'est-à-dire que les candidats au conseil communautaire sont également candidats au conseil municipal.

Notre commune, de par l'accord voté en conseil communautaire, arrêté par Monsieur Le Préfet, a 2 sièges (la loi prévoit un siège supplémentaire lorsque le nombre de conseillers communautaires est inférieur à 5) donc la commune de Boissy le Cutté a 3 conseillers communautaires. 2 siègeront et le 3eme sera suivant de liste.

Cette liste doit également respecter la parité et sera présentée sur la droite du bulletin de vote.

Deux listes figureront donc sur le bulletin de vote soit à gauche la liste des conseillers municipaux (15 pour Boissy) et à droite la liste des conseillers communautaires (3 pour Boissy).

N'oubliez pas de présenter le jour des élections votre carte d'électeur et votre carte d'identité ou votre passeport.

La présentation d'une pièce d'identité est maintenant obligatoire



/=====/

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les injures, les grossièretés, et les incivilités, atteignent parfois aussi le nombre des années.

C'est ainsi qu'à la fin de l'été nos agents communaux affairés à repeindre le passage piéton au carrefour de la rue des Vignes et de la Départementale 191 se sont vu alpagués et vulgairement insultés par un habitant loin d'être dans la prime jeunesse. Ils se sont faits traiter entre autre (je cite ici les phrases non vulgaires) de paresseux, de bons à rien faisant un travail inutile. Et, (je cite) : ils allaient voir comment on allait les mettre au travail quand ce monsieur serait aux affaires !! Eh bien les agents techniques furent obligés de quitter les lieux avec leur matériel à la main ne pouvant continuer à travailler en supportant de telles brimades sur le domaine public.

Deux mois après, au même carrefour un fort coup de vent a mis à mal la ligne téléphonique et le poteau qui la portait. Menaçant sérieusement de tomber en plein carrefour, le poteau a été sécurisé par les agents municipaux avant l'intervention et remplacement du poteau sur astreinte de France Télécom. Eh bien ! Au même endroit, la même personne, malgré un arrêté du maire signifiant le danger et l'interdiction de toucher à la réparation de fortune provisoire, la même personne donc voulait interdire aux agents d'effectuer le travail qui leur avait été demandé pour la sécurisation du lieu !! Je passe ici le langage fleuri et le manque de respect une fois de plus... Georges Brassens n'avait pas tort, « ...d' la dernière averse... ou des neiges d'antan.. », il n'y a pas d'âge à la bêtise.

Françoise TOSTIVINT

PAPIERS D'IDENTITE



A compter du 1er Janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures, en application du décret 2013-1188 du 18 Décembre 2013 relatif à la durée de validité et aux conditions de délivrance et de renouvellement de la carte nationale d'identité paru au journal officiel.

Cette mesure de simplification administrative permettra à environ 1,5 million d'usagers par an de bénéficier d'un délai supplémentaire avant d'effectuer leur démarche de renouvellement de titre.

Cet allongement de la durée de validité s'applique aux cartes nationales d'identité délivrées à partir du 1^{er} Janvier 2014 et à celles délivrées à des personnes majeures entre le 2 Janvier 2004 et le 31 Décembre 2013.

Dans ce dernier cas, la prolongation de 5 ans de la validité de la carte nationale d'identité est automatique, elle ne nécessite donc aucune démarche. Il ne sera pas nécessaire de se rendre en mairie, dans les antennes de la préfecture de police de Paris ou dans les consulats pour prolonger la validité de 10 à 15 ans.

Les personnes mineures ne sont pas concernées, leur carte nationale d'identité restera donc valable pour une durée de 10 ans.

Pour les voyageurs souhaitant se rendre à l'étranger avec une carte nationale d'identité, il est conseillé de se renseigner sur le site www.diplomatie.gouv.fr rubrique conseils aux voyageurs.



/=====/

PAPIERS D'IDENTITE ENFANTS MINEURS

Passeports : Les mineurs de moins de 12 ans sont dispensés de la prise d'empreinte. Leur présence n'est pas obligatoire lors de la demande, mais elle est indispensable lors de la remise du passeport.

Pour les mineurs de plus de 12 ans, la présence est obligatoire pour la demande et pour le retrait du passeport. La prise d'empreinte a lieu au dépôt de la demande avec vérification lors de la remise du passeport.



INFORMATIONS PRATIQUES

Assouplissement de la procédure de naturalisation

Les conditions d'évaluation du niveau de connaissance de la langue française et du degré de connaissance, par les postulants à la nationalité française, de l'histoire, de la culture et la société françaises sont assouplies par un décret.

L'exigence du niveau B1 est maintenue mais atténuée, ainsi que les modalités d'évaluation de ce niveau.

Décrets n°2013-794 et 795 et arrêté du 30 août 2013

Relais Assistantes Maternelles

Un blog à votre disposition

Toutes les informations sur le R.A.M. sont disponibles sur le blog <http://ram.juineetrenarde.monsite-orange.fr/index.html>.

Vous trouverez sur ce site les informations et programmes des actions organisées par le Relais Assistantes Maternelles entre Juine et Renarde.

Ces pages sont plus spécialement destinées aux assistantes maternelles afin qu'elles puissent consulter les dates et lieux des interventions du relais.

Le contenu des animations est indiqué au fur et à mesure des choix faits par les différents groupes.

Même au dernier moment ne pas hésiter à contacter l'animatrice du relais pour participer.

Relais Assistantes Maternelles Entre Juine et Renarde

9 bis rue de Bretagne
91850 Bouray sur Juine
Tel 01 60 82 62 53 (répondeur)

Grands froids : Protégez votre compteur d'eau et vos canalisations



Votre compteur est placé sous votre responsabilité, la réparation ou le changement d'un compteur gelé vous est facturé. S'il est à l'extérieur, calfeutrez-le ainsi que les tuyaux exposés avec des plaques de polystyrène ou utilisez une housse protège compteur (dans la plupart des magasins de bricolage) mais n'utilisez jamais de matériaux absorbants (textile, laine de verre ou de roche, papier, paille,...) qui retiennent l'eau et finiraient pas geler.

Pour joindre la Société des Eaux de l'Essonne pour toute question relative au service ou à la gestion du compte clientèle : **0 977 409 430** (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h.

En cas d'urgence 24h sur 24, au 0 977 429 430 (appel non surtaxé)
Découvrez 'TOUT SUR MON EAU', un nouvel espace internet pour tout savoir sur votre eau du robinet (qualité, prix, interventions en cours, ...) sur www.eauxdelessonne.com.



Site Internet
www.boissy-le-cutte.fr

Mission Locale Sud Essonne

Vous avez de 16 à 25 ans, vous êtes sorti du système scolaire. Vous recherchez une orientation, une formation, un contrat d'apprentissage ou un emploi ... La Mission locale Sud Essonne peut vous aider et vous accompagner pour toutes ces démarches.

Mission locale Sud Essonne 76 rue Saint Jacques 91150 Etampes Tel : 01 69 92 02 02

Vous y serez reçu sans rendez-vous du Lundi au Vendredi de 9h à 11h.30 ou, sur rendez-vous téléphonique préalable, à la permanence de cette institution au 24 rue Jean Moulin à Etréchy chaque mardi matin.

Site <http://www.missionlocale-sudessonne.fr>



CCAS

REPAS DES ANCIENS

Le 5 octobre, les anciens se sont retrouvés à la salle des fêtes pour leur repas annuel. Cette année



encore, le traiteur a régalé les papilles et l'orchestre les nombreux danseurs.

Les amis, heureux de se retrouver, n'ont pas vu le temps passer et se sont quittés à regret mais tous se sont donnés rendez-vous l'année prochaine

Maryse LAUMONIER



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



Les Boissillons sont venus très nombreux ce lundi 11 novembre pour célébrer la fin de la guerre 14-18 devant un monument aux morts tout juste restauré.

En présence des pompiers et des anciens combattants, Madame le Maire nous a fait



lecture du message envoyé par l'état et après ce moment de recueillement, tous les participants se sont retrouvés à la mairie pour le traditionnel vin d'honneur

Maryse LAUMONIER





LA PAGE CULTURELLE



CONCERTS

CONCERT LIVE : PINK FLOYD

Un concert exceptionnel en hommage au célèbre Groupe Pink Floyd a été donné le samedi 23 Novembre à la salle des fêtes de Boissy le Cutté.

Le groupe The Floyd Tribute composé de huit musiciens passionnés nous a transportés durant plus de trois heures dans l'univers musical des Pink Floyd en interprétant quelques titres parmi les plus célèbres de leur tournée.

Plus de chaises disponibles, une ambiance à couper le souffle !

Marc OUDET
Délégué à la Culture



ETAT CIVIL

Naissances



ALLEAUME Erwan Gaétan Jürgen	le 20 juin 2013 à Etampes
VALA Lenny Timothée Nolan	le 15 juillet 2013 à Etampes
CARPENTIER Clara Alice Marie	le 03 septembre 2013 à Etampes
MASSON Gabriel Christian Gérard	le 16 septembre 2013 à Corbeil-Essonnes
LE QUINIO Timothée Maël Nathan	le 1 ^{er} novembre 2013 à Étampes
MORENY Tom Cédric	le 20 novembre 2013 à Evry
GADIN Antoine	le 17 décembre 2013 à Etampes
ARIZON Milo Philippe	le 21 décembre 2013 à Etampes

Mariages



MORE Isabelle et DE SOUSA Rui Manuel	le 11 Mai
GONÇALVES Justina et KICHENASSAMY Jean Paul	le 29 Juin
RUFFIN Michèle et MOULIN Philippe	le 31 Août
BOUGENOT Delphine et DE BONA Vivian	le 31 Août

Décès



PELTIER Patrick Henri Armand	le 15 novembre 2013
LECLÈRE Lucien Henri	le 20 novembre 2013
ROUSSEAU épouse PASQUIER Colette	le 17 décembre 2013
<u>Transcriptions de décès</u>	
GODARD Christian Henri Lucien	le 22 juillet 2013 à Etampes
CADIOU Marie Joséphine	le 27 août 2013 à Champcueil
BRUNET Georges Edmond Paul	le 25 octobre 2013 à Fontenay Les Briis

*Madame Janine Leclère,
son épouse, ses enfants, petits-enfants, et toute leur famille
très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées lors
du décès de Monsieur Lucien Leclère*

*Dans l'impossibilité de répondre individuellement à toutes les personnes, nous voudrions vous remercier
pour le soutien que vous nous avez apporté dans cette épreuve, par vos visites, vos messages, votre
présence, ainsi que pour vos dons récoltés en faveur de la recherche contre le cancer d'un montant de
450,00 euros versé à l'institut Curie.*

Votre sympathie à tous nous a aidés et réconfortés, nous vous exprimons notre reconnaissance.



URBANISME

Déclarations préalables



DINIEL Stéphane	2 impasse des Pommiers	Abri de jardin
KAMIENSKI Raymond	26 rue des Alouettes	Abri de jardin
Cabinet MARISY	13 rue Georges Clémenceau	Division de terrain
MARTEAU Alain	34 rue des Alouettes	Clôture + modification
LE BORGNE Corinne	5 rue des Vignes	Installation photovoltaïque
GARAUD Jean-Luc	10 chemin des Cailles	Véranda
LELOUTRE Emmanuelle	11 bis rue des Vallées	Abri de jardin

Permis de Démolir

Mairie

Démolition ancien vestiaire

/=====/

LES RENDEZ-VOUS DE BOISSY



A VOS AGENDAS.....

Des dates à retenir....

Tous les 1^{er} mercredis de chaque mois ET Tous les mercredis des vacances scolaires :

Une heure de conte est proposée par Elodie Balud, notre bibliothécaire. Rendez-vous à la bibliothèque...

Samedi 25 Janvier 2014 à 11h, salle des fêtes

Madame le Maire vous accueillera pour les vœux municipaux.

PERMANENCES DES ELUS

La **dernière** permanence des élus aura lieu en mairie **le samedi 1 Février 2014** de 9h30 à 11h30.

Nous vous rappelons également que Madame le Maire vous reçoit sur rendez-vous les lundis de 17h à 19h et les samedis de 10h à 12h.

Jean-Michel DUMAZERT

L'équipe du Conseil Municipal vous remercie de votre attention. Vous pourrez retrouver toutes ces informations et bien d'autres encore en vous rendant sur le site internet de Boissy.

www.boissy-le-cutte.fr

Directeur de la Publication : Françoise Tostivint

Comité de rédaction : Sylvie Brouillard, J-Michel Dumazert, Maryse Laumonier, Nathalie Lebreton, Roger Trillaud

Avec l'aide de : Nicolas Benacquista